

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JANVIER 2013**

Délibération  
n° 2013.01. 8.B

**Bar restaurant  
Nautilus : contrat  
d'occupation privative  
avec l'association  
"Cuisines du Monde"**

**LE DIX JANVIER DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 janvier 2013**

**Secrétaire de séance** : Fabienne GODICHAUD

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Michel BRONCY, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Jacques PERSYN

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JANVIER 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.01. 8.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
SPORTIFS

Rapporteur : Monsieur le Président

**BAR RESTAURANT NAUTILIS : CONTRAT D'OCCUPATION PRIVATIVE AVEC  
L'ASSOCIATION "CUISINES DU MONDE"**

Par délibération n°132 B du 3 décembre 2009, le bureau communautaire a approuvé le contrat passé avec l'association « Cuisines du Monde » pour l'occupation privative du local bar restaurant situé au 1<sup>er</sup> étage du centre Nautilus.

La redevance annuelle avait été fixée à 2 000 € HT, compte-tenu de la nature et de l'objet de cette association qui a pour mission l'insertion par le travail de personnes en difficulté.

Le contrat a été conclu en décembre 2008, puis renouvelé pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2012.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le contrat d'occupation privative avec l'association « Cuisines du Monde » pour l'occupation du local bar-restaurant du centre Nautilus pour une durée d'un an renouvelable deux fois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit contrat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**11 janvier 2013**

**Affiché le :**

**11 janvier 2013**